

## Notice méthodologique

### TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Intensité touristique

### CATÉGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

### THÉMATIQUE PRINCIPALE

Secteur tertiaire

### SECTION 1 : AUTEUR

Nom	DEJEMEPPE
Prénom	Julien
E-mail	<a href="mailto:julien.dejemeppe@spw.wallonie.be">julien.dejemeppe@spw.wallonie.be</a>
Tél	081/33.60.16

### SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Intensité touristique
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	L' <b>intensité touristique</b> désigne le rapport entre le nombre de nuitées enregistrées sur une année dans les hôtels et établissements assimilés et la population résidente permanente d'une zone géographique donnée.
Référence(s) (définition)	<a href="https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Tourism_intensity/fr">https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Tourism_intensity/fr</a>
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>Le tourisme, comme les autres secteurs d'activité, est générateur de pressions environnementales (émissions liées aux déplacements, consommation de ressources, génération de déchets...). La nature de ce secteur, transversale et complexe, rend cependant difficile l'évaluation des pressions qu'il génère, tant au niveau local qu'au niveau global.</p> <p>Certains indicateurs permettent néanmoins de mesurer l'importance du tourisme en termes relatifs. Appliqués au niveau local, ils permettent d'identifier les zones où le tourisme est susceptible de générer le plus de pressions. C'est en ce sens qu'est utilisé l'indicateur d'intensité touristique. Au niveau européen, cet indicateur fait partie du set utilisé par le consortium <i>European Topic Centre on Urban Land and Soil System</i> (ETC/ULS) dans les travaux menés en collaboration avec l'Agence européenne de l'environnement. <i>ETC/ULS, 2018. Tourism and the environment. Towards a reporting mechanism in Europe. European Topic Centre on Urban Land and Soil System : Bellatera, Spain. En ligne. LIEN.</i> Consulté le 08/11/2019</p> <p>Lien direct vers l'annexe présentant les indicateurs d'intensité touristique : <a href="https://www.eionet.europa.eu/etc/etcs-uls/products/etc-uls-report-01-2018-tourism-and-the-environment-towards-a-reporting-mechanism-in-europe/annex7.pdf">https://www.eionet.europa.eu/etc/etcs-uls/products/etc-uls-report-01-2018-tourism-and-the-environment-towards-a-reporting-mechanism-in-europe/annex7.pdf</a></p>

## SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

### INDICATEUR N°1

<b>Titre</b>	Intensité touristique en Wallonie
<b>Description des paramètres présentés</b>	<p>L'intensité touristique pour l'année 2018 est le résultat du ratio entre le nombre de nuitées en hébergement en 2018 et le nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>Les résultats sont répartis selon les classes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pas de nuitée enregistrée</li><li>○ ≤ 2 263 nuitées (moyenne wallonne)</li><li>○ ]2 263 - 6 226]</li><li>○ &gt; 6 226 (moyenne européenne UE-28*) dont les 10 communes avec la plus grande intensité</li><li>○ Nombre de nuitées confidentiel</li></ul> <p>* Données pour 2017</p>
<b>Unité(s)</b>	Nombre de nuitées par 1 000 habitants
<b>DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES</b>	
<b>Données relatives au nombre de nuitées</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	<p>Statbel (SPF Économie - DG Statistique)</p> <p>Le fichier de données est disponible en ligne, sur le site internet de Statbel (SPF Économie - DG Statistique) à l'adresse suivante : <a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/horeca-tourisme-et-hotellerie#figures">https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/horeca-tourisme-et-hotellerie#figures</a></p>
<b>Description des données</b>	<p>Le fichier de données présente le nombre d'arrivées et de nuitées par commune pour l'ensemble de l'année 2018. Ces données sont issues de l'enquête mensuelle sur l'activité dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Cette enquête a pour base légale l'Arrêté royal du 12/01/2015 prescrivant une statistique mensuelle du tourisme et de l'hôtellerie [<a href="#">Lien</a>]. Le périmètre se limite aux nuitées passées dans des logements sous licence, enregistrés, reconnus ou autorisés. En Wallonie, cela concerne les hébergements utilisant une des dénominations protégées par le Code wallon du Tourisme [<a href="#">Lien</a>] : camping à la ferme, camping touristique, établissement hôtelier, hébergement touristique de terroir (gîte ou chambre d'hôtes), meublé de vacances, village de vacances.</p> <p>Les données sont présentées par communes. Les communes pour lesquelles aucune nuitée n'a été enregistrée n'apparaissent pas dans le fichier de données. Certaines communes ont un nombre d'hébergements trop faible, le nombre de nuitées est dès lors confidentiel car la provenance pourrait être identifiée. Le nombre de nuitées n'est pas renseigné au niveau communal, mais il est bien pris en compte pour les niveaux supérieurs (provinces, région).</p>
<b>Traitement des données</b>	Les données relatives aux nuitées sont utilisées sans traitement.

<b>Données relatives au nombre d'habitants</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	Statbel (SPF Économie - DG Statistique)  Le fichier de données est disponible en ligne, sur le site internet de Statbel (SPF Économie - DG Statistique) à l'adresse suivante : <a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures">https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures</a>
<b>Description des données</b>	Le fichier de données présente la population résidente au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, telle qu'inscrite au Registre national des personnes physiques. Plus d'informations sur cette donnée sur le site internet de Statbel (SPF Économie - DG Statistique) : <a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#documents">https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#documents</a>
<b>Traitement des données</b>	Les données relatives au nombre d'habitants sont utilisées sans traitement.

#### EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

<b>Calcul de l'intensité touristique au niveau communal et au niveau wallon</b>	<p>Les données de base, relatives au nombre de nuitées et au nombre d'habitants, étant fournies par commune, province et région, le ratio peut être calculé pour ces différents niveaux. Le ratio est multiplié par 1 000 pour exprimer l'intensité touristique en nombre de nuitées par 1 000 habitants.</p> <p>Les communes ayant enregistré 0 nuitée (communes étant absentes du fichier) ou les communes ayant un nombre de nuitées confidentiel (données n'apparaissant pas dans le fichier) sont identifiées lors de ce calcul. Ces communes sont placées dans deux classes distinctes.</p> <p>Les communes ayant une intensité touristique sont réparties en trois classes. Les deux limites de classe correspondent à l'intensité touristique Wallonne, calculée sur base des mêmes données, et à l'intensité touristique européenne (UE-28), calculée sur base de données européennes (voir ci-dessous). Les 10 communes ayant l'intensité touristique la plus importante sont par ailleurs mises en évidence.</p>
<b>Calcul de l'intensité touristique au niveau européen</b>	<p>Sur base des dernières données publiées par Eurostat pour l'UE-28, l'intensité touristique européenne est calculée pour l'année 2017.</p> <p>Le numérateur est le nombre de nuitées total (résidents et non-résidents) [<a href="#">LIEN</a>], le dénominateur est la population résidente [<a href="#">LIEN</a>]. Le ratio est multiplié par 1 000 pour exprimer l'intensité touristique en nombre de nuitées par 1 000 habitants.</p>

#### SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

<b>Fiabilité des données</b>	Les données relatives aux nuitées de certaines communes font l'objet d'une estimation de la part de Statbel (SPF Économie - DG statistique). Dans la fiche Metadata de l'indicateur [ <a href="#">LIEN</a> ], aucun problème n'est relevé dans la section « Exactitude et fiabilité » : « Les biais éventuels sont sous contrôle » et « les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle ».
<b>Manque de données</b>	- Les données relatives aux nuitées de certaines communes sont confidentielles car l'offre d'hébergement est trop restreinte, ce qui ne permet pas de représenter l'indicateur pour l'ensemble des communes disposant d'une offre d'hébergement. Sur ce point cependant, il

faut rappeler que les nuitées non présentées au niveau communal sont comptabilisées au niveau supérieurs (dont provinces et région).

- Le périmètre des données relatives aux nuitées se limite à l'offre autorisée. Elle exclut donc les nuitées dans des hébergements d'autres types qui pourraient être considérés comme hébergements « touristiques » (secondes résidences, logements d'appoint loués par des particuliers...).

- L'intensité touristique ne mesure pas directement les pressions exercées par le tourisme sur l'environnement. Il permet de mettre en avant des territoires où le nombre de nuitées est important au regard de la population résidente. Ce décalage peut être à l'origine de pressions spécifiques, qui peuvent être accentuées par l'effet saisonnier du tourisme, mais les pressions réellement exercées par le tourisme sur l'environnement dépendent de nombreux autres facteurs (type de tourisme et d'hébergements, manière dont sont gérés les flux, initiatives pour diminuer les pressions...).

## SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

<b>Paramètre évalué par le pictogramme</b>	Intensité touristique en Wallonie
<b>ÉTAT</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	Pas d'évaluation car pas de référentiel
<b>TENDANCE</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	L'intensité touristique ne mesure pas directement les pressions exercées par le tourisme sur l'environnement. L'évaluation n'est donc pas pertinente.

## SECTION 6 : MISES À JOUR

<b>Date de dernière mise à jour de cette notice méthodologique</b>	Décembre 2019
--	---------------